

**REPUBLIQUE FRANCAISE****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD**
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mardi 29 mai 2018**

Conseillers communautaires en exercice : 44

**DEPARTEMENT
DU JURA**Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :**22 mai 2018**

et qu'elle a été faite le

22 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le 29 mai

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Jérôme FASSENET.

Présents : **Dampierre** : Mme Joss BERNARD, M. Christophe FERRAND, Mme Josette PAILLARD **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Jérôme FASSENET **Montmirey-la-Ville** : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE **Mutigney** : Mme Christine LECOMTE **Offlanges** : M. Marc BARBIER **Orchamps** : M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL **Ougney** : M. Eric CHAPUIS **Pagny** : M. Michel GANET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Plumont** : Michel GREMAUX **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés : **Brans** : M. Gérard METROT **La Bretenière** : M. Jean-Pierre VOUAUX **Rouffange** : M. Aurélien COURTOIS **Thervay** : M. Christian CRETIN

Absents excusés : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Jean-Louis ESPUCHE **Dampierre** : M. Grégoire DURANT **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans** : M. Sébastien HENGY **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-le-Château** : Mme Monique VUILLEMIN **Orchamps** : M. Denis JEUNET **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Salans** : Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MONTIGNON**Procurations de vote** :

Mandants : M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Monique VUILLEMIN (MONTMIREY LE CHATEAU) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) Mme Stéphanie DREZET (SALANS)

Mandataires : Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) M. Jérôme FASSENET (LOUVATANGE) M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Marc BARBIER (OFFLANGES) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Philippe SMAGGHE (SALANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en
exercice est de : 44**Présents** : 29**Absents suppléés** : 4**Absents excusés** : 11Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales**Délibération n°
DCC2018_05_075****Objet** :CEE – Choix du prestataire de
rachat d'énergie

CEE : CHOIX DU PRESTATAIRE DE RACHAT D'ÉNERGIE

Rappel : contexte du programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV »

Depuis le 13 février 2017, les territoires signataires d'une convention de Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) peuvent être porteurs d'un programme d'économies énergie et voir leurs investissements récompensés par l'attribution de certificats d'économie d'énergie (CEE). L'obtention d'un financement CEE permettra d'obtenir un financement des travaux d'économies d'énergie effectués avant **le 31 décembre 2018**.

En septembre 2017, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des communes de Jura Nord pour connaître leur intention de participer à cette démarche et d'identifier les travaux à réaliser. 12 communes ont souhaité participer à cette démarche, aux cotés de la Communauté de Communes et 23 bâtiments ont été identifiés comme nécessitant des travaux de rénovation énergétique pouvant s'inscrire dans les critères des Certificats d'Economies d'Énergie TEPCV.

Afin de conseiller les communes dans la réalisation de leurs travaux, il a été proposé de mener des études thermiques sur les 23 bâtiments identifiés. Un bureau d'études sera prochainement recruté pour réaliser ces études.

Enfin, la Communauté de Communes, doit choisir les modalités de vente des Certificats d'Economies d'Énergie. En effet, pour obtenir des CEE et les valoriser, le TEPCV doit :

- ouvrir un compte sur le Registre CEE (registre EMMY) ;
- déposer un dossier de demande de CEE auprès du pôle national CEE (PNCEE) une fois les versements réalisés et les travaux achevés (seuil annuel minimum de 20 GWh) ;
- vendre les CEE obtenus (le plus souvent auprès d'un acteur énergétique « obligé » au titre du dispositif).

La contractualisation pour la vente des CEE a un acheteur, obligé ou fournisseur de prestation, permet de négocier un prix de rachat fixe sur toute la durée de la période. Elle permet donc d'assurer un financement stable et connu des travaux valorisables. En contrepartie, Jura Nord s'engage à vendre ses certificats d'économies d'énergie exclusivement à la société avec laquelle la collectivité passe un contrat de rachat. Jura Nord a également souhaité consulter les acheteurs sur leur capacité à accompagner le territoire dans la gestion administrative et financière des dossiers.

Le Bureau Communautaire propose de retenir EDF, selon les modalités suivantes :

- prix de rachat fixe garanti : 3.65 € HT/ MWh, soit 547 500 € potentiels ;
- prix de l'accompagnement : 0.04 € HT/ MWh, soit 6000 €.

Le délai de paiement est de 60 jours après validation de la facture par la Plateforme nationale des CEE (PNCEE).

La contractualisation avec EDF court jusqu'au 30 novembre 2019. Des pénalités de retard seront à verser si tous les CEE acquis ne sont pas transférés à EDF avant le 30/11/2019.

La prestation proposée est une prestation d'appui :

- aide à la rédaction de la convention de regroupement ;
- aide à l'identification des projets dans le cadre du programme Pro Inno 08 - CEE-TEPCV ;
- aide à la constitution des dossiers CEE ;
- contrôle des pièces justificatives du futur dossier CEE ;
- élaboration de l'état récapitulatif des opérations ;
- élaboration d'un modèle d'attestation sur l'honneur listant les dépenses éligibles acquittées.
- aide au dépôt des CEE auprès du PNCEE sur EMMY.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de retenir la société EDF pour la contractualisation de la vente des certificats d'économies d'énergie et pour les missions d'accompagnement dans la valorisation des CEE issus du programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » PRO-INNO-08 visant à la constitution de ses dossiers CEE, et à leur dépôt en son nom et pour son compte auprès du PNCEE et du registre EMMY ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0